



Année 2018

Le projet du pont de la Galiote : quoi de neuf ? Le CEERF a analysé pour vous et vous informe

Le CEERF, association partenaire constructive et représentative, soutenue par plus de **6000 signataires** de sa pétition, a rencontré le Maire de FRÉJUS, puis la Vice Présidente du Conseil Départemental.

Bonnes nouvelles

- Le Conseil Départemental, Maître d'Ouvrage, est conscient du rôle économique de la route départementale côtière (D 559) reliant Nice au golfe de Saint-Tropez. **Il a lancé un projet** pour le remplacement du pont de la Galiote. Six scénarios ont été étudiés, dont un à la demande de la ville de FREJUS. **UN seul** sera retenu fin 2018. La mise en service serait pour **2023**.
- Le Conseil Départemental et le Maire de FREJUS reconnaissent **le risque imminent et récurrent** :
 - ⇒ pour les piétons et, en particulier pendant la saison estivale, les milliers de familles avec enfants qui empruntent les trottoirs de 60 cm et doivent descendre sur la chaussée pour se croiser,
 - ⇒ pour les cyclistes qui sont obligés de circuler sur la chaussée étroite de la Départementale, la piste cyclable départementale étant interrompue à cet endroit.
- **Ce sujet est à l'ordre du jour du Conseil de quartier du 8 novembre, à 18h30 salle Charles Denis**

Mauvaises nouvelles : RIEN pour les piétons et les cyclistes avant 5 ans !

- **Aucun des scénarios étudiés** ne prévoit la réalisation séparée et préalable **d'une vraie passerelle définitive pour les modes doux, avant les travaux du pont routier**, comme le demandent les 6000 pétitionnaires : habitants, commerçants, usagers et estivants.
- Le Conseil Départemental ne **prévoit pas non plus, de passerelle provisoire piétonne et cycliste en attendant la mise en service** du nouveau pont prévue en **2023**.

Soit 5 ans d'attente pour aller à la plage sans risquer sa vie ou celle de ses enfants.

Nous disons que ce n'est pas acceptable.

*Pourtant, le code pénal engage la responsabilité des élus en cas de faute caractérisée **d'imprudence ou de négligence** qui expose autrui à un risque **d'une particulière gravité ne pouvant être ignorée**.*

Des conditions inacceptables de réalisation

- La plupart des scénarios étudiés prévoient **la coupure totale** de la circulation **routière et piétonne pendant les travaux** (plus d'un an) et la déviation par la D8. Cette déviation de plus de 10 km n'est dotée ni de piste cyclable, ni de trottoir. Or la D8 et le rond point des Harkis sont régulièrement embouteillés. **Pendant les 4 mois d'été**, il serait ainsi difficile d'accéder ou de sortir de Saint Aygulf. La vie quotidienne des Aygulfois, comme l'économie touristique en souffriraient.

Cette déviation n'est pas une solution viable.

- A ce jour, **le Conseil Départemental n'a pas prévu le maintien de l'accès piéton à la grande plage pendant les travaux**. Les habitants de Saint Aygulf et les milliers d'estivants quotidiens n'auraient donc comme possibilité pour se rendre à la grande plage, que de tenter la traversée dans le cours d'eau ?

C'est inacceptable. Nous demandons que cet accès soit intégré dans les études

*Conformément au code pénal, le Maître d'Ouvrage qui ne mettrait pas en place une traversée provisoire pendant les travaux commettrait une **faute caractérisée** en exposant autrui à un risque **d'une particulière gravité** qu'il ne pouvait ignorer.*

Que propose le CEERF ?

La réalisation d'une passerelle Piétonne et cycliste définitive (et non pas d'un pont flottant) de 6 m de large et environ 80 m de long, **AVANT** les travaux du pont routier, dans la continuité de la piste actuelle.

Quel coût ?

Cette passerelle serait financée par l'économie réalisée sur le projet du pont routier (10 m au lieu de 13m de large sur 130 m de long) et l'économie d'une passerelle provisoire pendant les travaux.

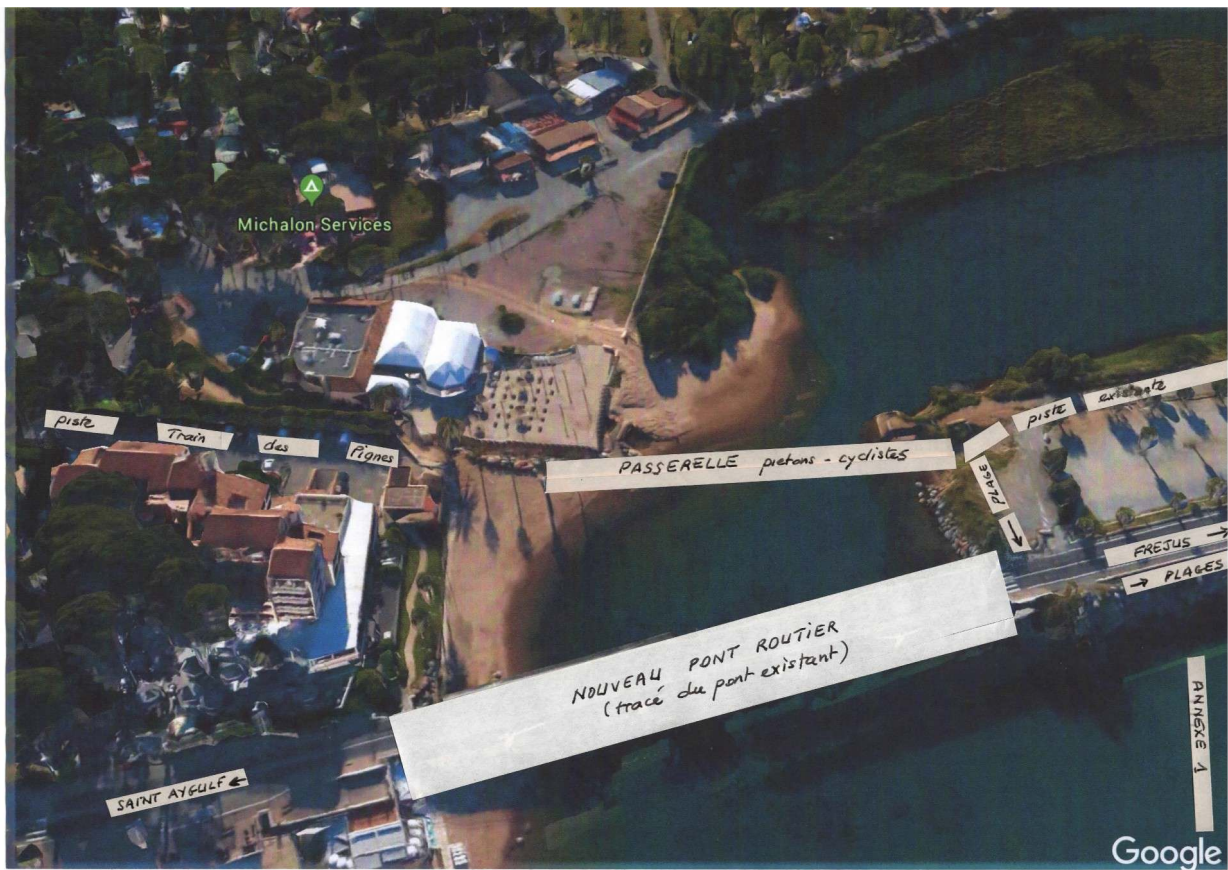


La passerelle devra par le choix de son implantation, de ses appuis, de sa technique de réalisation :

- ⇒ **Respecter les objectifs du PAPI de l'Argens** et côtiers de l'Esterel (programme d'actions de prévention des inondations) pour améliorer l'évacuation des crues de l'Argens vers la mer. Le projet devra intégrer les résultats des études hydrauliques et d'écoulement des fluides, les effets marins et les risques d'embâcles lors des inondations,
- ⇒ **Préserver** les étangs de Villepey et les zones humides, en appliquant les préconisations des études environnementales.

Le scénario que nous proposons :

- ⇒ **Limite les conséquences** sur les commerces de La Galiote. Le nouveau pont et son accès routier (moins larges de 3 m que dans les autres scénarios) s'inscrivent mieux dans le site contraint,
- ⇒ Répond au **Plan de Déplacements Urbain** et au SCOT de la Communauté d'Agglo (CAVEM). Il correspond aux enjeux de mobilité plus raisonnée et adaptée au développement de notre territoire,
- ⇒ Permet la réalisation **du Parcours cyclable du littoral Varois**. Projet mis en place en 2015 par le Département qui prévoit le franchissement de La Galiote et de l'Argens,
- ⇒ Correspond au **Plan Vélo national** en supprimant le point dangereux du pont de la Galiote.



Nous demandons aux Aygulfois, aux commerçants et aux élus de soutenir ce scénario